



Assemblée générale

Distr. générale
6 octobre 2017

Original : français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-huitième session

Compte rendu analytique de la 704^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 3 octobre 2017, à 15 heures

Président(e) : M^{me} McCarney (Canada)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.17-17482 (F) 051017 061017



* 1 7 1 7 4 8 2 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 10.

Débat général (suite)

1. **M. Keita** (Guinée) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par le Togo au nom du Groupe des États d'Afrique. Soulignant que l'ouverture de la présente session coïncide avec le cinquante-neuvième anniversaire de l'indépendance de la Guinée, il rappelle que le pays a joué un rôle important dans la libération des colonies africaines et l'accueil de milliers de réfugiés et demandeurs d'asile, dont 5 000, en majorité des Ivoiriens, vivent aujourd'hui dans le pays. À cet égard, la réduction du budget alloué au Programme de la Guinée a eu des effets négatifs sur les conditions de vie des migrants, et l'annonce de la fermeture prochaine du Bureau du HCR en Guinée est source de préoccupation. Relevant l'impuissance de la communauté internationale face aux défis actuels, M. Keita demande aux dirigeants d'harmoniser leurs efforts et leurs ressources au moyen d'une stratégie globale visant à promouvoir la paix, la justice et la prospérité partagées.

2. **M. Manicom** (Canada) dit que son pays s'emploie à honorer les engagements pris au titre de la Déclaration de New York, notamment concernant les femmes et les filles. En effet, même si celles-ci représentent plus de la moitié de la population mondiale des réfugiés, elles bénéficient de moins de possibilités, de ressources et de protection que les hommes et les garçons. Le Canada s'engage à corriger ce déséquilibre dans le cadre de sa politique d'aide internationale féministe et invite le HCR à faire de même. Le Cadre d'action global pour les réfugiés a un rôle central à jouer afin de montrer qu'une meilleure intégration des réfugiés dans les sociétés d'accueil bénéficiera tant aux réfugiés eux-mêmes, qu'aux pays d'accueil et d'origine. Il s'agit par exemple d'inclure les réfugiés dans les programmes scolaires des pays d'accueil, ce qui leur donnera accès à une éducation sûre et de qualité et la possibilité d'apporter une contribution positive au pays. En outre, la mise en œuvre du Cadre implique d'élargir l'accès à la réinstallation dans un pays tiers, ce que fait le Canada dans le cadre de l'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés. Il convient d'encourager à cet égard la participation du secteur privé, des universités et des associations professionnelles. En ce qui concerne le pacte mondial sur les réfugiés, le Canada a commencé de diffuser un document de travail qui expose ses observations et recommandations à ce sujet.

3. **M. Felten** (Allemagne) dit que son pays, en tant que membre de la campagne #IBelong visant à mettre fin à l'apatridie, souscrit à la déclaration de l'Union européenne. Soulignant que depuis l'adoption de la Déclaration de New York le nombre de réfugiés a augmenté d'un million et que 60 % des réfugiés continuent d'être accueillis par 10 pays seulement, l'Allemagne reconnaît les efforts considérables déployés pour faire face aux crises en cours dans le monde et considère que le pacte mondial sur les réfugiés servira à cet égard de fondement du partage des responsabilités. L'Allemagne constate avec préoccupation que l'aide humanitaire restera largement sous-financée en 2018, alors qu'elle-même se place au deuxième rang des donateurs bilatéraux du HCR et qu'elle était l'un des premiers pays à avoir soutenu directement le lancement du Cadre d'action global pour les réfugiés. En tant que huitième pays d'accueil fournissant une protection à un million de réfugiés et membres de leur famille, l'Allemagne encourage les pays à trouver des solutions pour remédier aux mouvements migratoires illégaux. Elle demande en outre que la participation des acteurs du développement soit renforcée et que l'intervention humanitaire soit plus efficace. Elle félicite le HCR pour sa contribution au Grand compromis, sa participation au projet pilote de l'Allemagne concernant des modèles simplifiés et harmonisés de rapport et ses efforts visant à promouvoir une aide humanitaire inclusive. Enfin, les personnes déplacées à l'intérieur d'un pays et les personnes déplacées en raison de catastrophes méritent une attention accrue, et l'Allemagne continuera de coopérer avec le HCR à cet égard.

4. **M^{me} Agneketom Bogoré** (Observatrice du Burkina Faso) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par le Togo au nom du Groupe des États d'Afrique. Quelque 65 millions de personnes sont déplacées dans le monde et le Burkina Faso accueille 35 000 réfugiés sur son territoire, dont la plupart résident dans des camps, notamment ceux de Mentao et de Goudoubo, dans la région du Sahel. Dans ces camps, 1 350 enfants réfugiés sont scolarisés

avec d'autres enfants de la région. Toutefois, la région du Sahel continue de faire l'objet d'attaques depuis 2016, et, le 22 septembre 2017, le camp de Mentao a directement été visé, ce qui a entraîné un déplacement important de populations autochtones. Le Burkina Faso a mis en place un programme de 475 milliards de francs CFA pour assurer la résilience des populations de la région du Sahel et demande à la communauté internationale de l'aider à sécuriser les camps et à assurer la protection des réfugiés. S'agissant de l'apatridie, le Burkina Faso a ratifié la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et a adopté en 2017 un plan d'action national y relatif pour la période 2017-2020. En outre, des actions de sensibilisation sont prévues pour mieux faire connaître le phénomène et améliorer l'enregistrement des naissances.

5. **M^{me} Kirillova** (Fédération de Russie) dit que son pays est toujours résolu à mettre en œuvre la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le Protocole de 1967 y relatif. La Fédération de Russie contribue pour beaucoup à renforcer le régime international de protection des réfugiés et à régler les problèmes de migration, comme en témoigne l'aide humanitaire conséquente qu'elle apporte à différents pays en crise. En effet, elle est un donateur constant du HCR et l'un des pays qui accueille le plus d'étrangers, dont 75 % en provenance des pays de la Communauté d'États indépendants. Le contrôle et la régulation des migrations sont une priorité nationale. Ainsi, depuis avril 2014, 2,5 millions d'Ukrainiens ont cherché à régulariser leur statut en Fédération de Russie et 450 000 personnes ont fait une demande d'asile. Actuellement, 190 000 personnes ont reçu un droit d'asile et plus de 200 000 Ukrainiens ont obtenu le droit de séjourner dans le pays. Compte tenu de l'éloignement géographique de la Syrie, la Fédération de Russie n'accueille pas beaucoup de réfugiés syriens : 1 300 syriens au total ont obtenu le droit d'asile et, en 2017, 200 en ont fait la demande. Dans le prolongement de ces efforts, le Gouvernement élabore un projet de loi relatif à l'asile prévoyant de raccourcir la procédure d'octroi de l'asile et d'introduire une protection temporaire. En outre, la nationalité russe a été octroyée à 66 000 apatrides depuis 2013.

6. **M^{me} Geleva** (Ex-République yougoslave de Macédoine) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne. En 2015 et 2016, plus de 800 000 réfugiés ont transité par la Macédoine par la « route des Balkans ». À l'issue du sommet du 7 mars 2016 entre l'Union européenne et la Turquie, cette route a été fermée, mais les tentatives d'entrées illégales ont depuis augmenté : 2 216 migrants ont ainsi tenté de traverser illégalement la frontière grecque entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2017. Pendant la même période, 8 affaires relatives au trafic illicite de 90 migrants ont été enregistrées. Au total, 54 migrants et demandeurs d'asile ont été accueillis dans différents centres et, en 2017, le pays a reçu 91 demandes d'asile et accordé la protection internationale à 4 personnes. La Macédoine accueille toujours 404 personnes jouissant d'une protection subsidiaire qui ont fui le conflit au Kosovo. En outre, le pays a pris des mesures législatives, à savoir l'élaboration, en 2017, du projet de loi du Ministère de l'emploi et de la politique sociale relatif à la nouvelle stratégie d'intégration des réfugiés et des étrangers pour 2017-2027, l'adoption du plan de réformes 3-6-9 prévoyant de modifier la loi sur l'asile et la signature d'un mémorandum d'accord entre le Ministère de l'intérieur et le HCR.

7. **M^{me} Borsboom** (Australie) dit que son pays s'engage à collaborer, notamment avec les partenaires de la région de l'Asie et du Pacifique, pour faire en sorte que le pacte mondial sur les réfugiés permette un partage équitable des responsabilités. L'Australie est l'un des pays qui accepte le plus de demandes de réinstallation de réfugiés et elle prévoit d'augmenter encore le nombre de places disponibles, les faisant passer de 16 250 en 2017 à 18 750 en 2018-2019. Le pays mène différentes actions pour améliorer la situation des réfugiés dans le monde, notamment en appuyant la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, en aidant le HCR à mettre en œuvre le Cadre d'action global pour les réfugiés en Ouganda et en Éthiopie et en coprésidant le Processus de Bali. En outre, au cours de l'exercice 2017-2018, il a financé l'aide humanitaire à hauteur de 400 millions de dollars australiens, dont une contribution non affectée de 25 millions de dollars au HCR, et il s'engage à verser des fonds sur plusieurs années.

8. **M. Pérez** (Venezuela) rappelle que son pays n'a reçu aucune aide financière de quelconques organismes internationaux pour l'aider à assumer le fardeau des quelque 5 000 réfugiés colombiens accueillis dans le pays. Les réfugiés vivant au Venezuela ont

accès à l'éducation gratuite, disposent de documents d'identité et peuvent participer à la vie politique locale en se faisant élire aux conseils municipaux de leur localité de résidence. Le Venezuela est victime depuis plusieurs années d'une guerre économique menée par les États-Unis. Les flux d'émigration vers d'autres pays de la sous-région sont dus aux mesures coercitives unilatérales inhumaines prises par l'administration Trump contre le Venezuela dans les domaines politique, économique et financier.

9. **M. Nur** (Somalie) dit que près de 3 millions de personnes déplacées vivent en Somalie depuis bientôt trente ans, dont 2 millions de déplacés internes, parmi lesquels 900 000 personnes poussées à l'exode en raison de la sécheresse. La Somalie a dû également faire face à une hausse des migrations internes vers les grands centres urbains, ce qui a exercé une pression accrue sur l'accès aux services, situation encore aggravée par l'arrivée de nouvelles personnes déplacées fuyant les conflits ou l'insécurité alimentaire. Pour protéger et aider les réfugiés, et trouver des solutions durables afin de subvenir à leurs besoins, la Somalie a établi la Commission nationale pour les réfugiés et signé l'Engagement d'Addis-Abeba en faveur des réfugiés somaliens avec cinq pays de la région. Le nombre de Somaliens rentrés au pays s'est accru ces dernières années. Avec l'aide du HCR, le Gouvernement est parvenu à rapatrier plus de 95 000 Somaliens depuis 2014, qui vivaient pour l'essentiel au Kenya. Plus de 35 000 réfugiés somaliens ont également été évacués du Yémen et 120 000 sont rentrés spontanément au pays. Malgré toute l'aide fournie à la Somalie et l'assistance qui continue de lui être apportée, il reste encore beaucoup à faire dans les domaines de l'accès à l'éducation, à la santé et à l'eau, notamment. La Somalie, l'un des pays pilotes du Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF), élabore son cadre d'action national. Toujours confrontée à d'énormes problèmes pour subvenir aux besoins des réfugiés, la Somalie demande aux acteurs du développement et aux donateurs multilatéraux de mobiliser les ressources nécessaires pour promouvoir des solutions durables à long terme en faveur des Somaliens déplacés et des communautés hôtes.

10. **M^{me} Hassan-Sharp** (Nouvelle-Zélande) dit que l'exode massif des Rohingya du Myanmar est préoccupant et que la Nouvelle-Zélande condamne dans les termes les plus vifs les actes de violence commis il y a peu dans l'État d'Arakan. Elle prie instamment les autorités de permettre aux travailleurs humanitaires d'accéder immédiatement et sans restriction aux communautés touchées. Face à l'ampleur de cette urgence, les donateurs sont encouragés à fournir des ressources opportunes pour assurer l'effectivité des secours. La Nouvelle-Zélande continuera de soutenir l'action du HCR moyennant une contribution annuelle non affectée de 6 millions de dollars néo-zélandais. Elle réaffirme également son engagement à mettre en œuvre son programme de longue date en matière de quotas de réfugiés, dans le cadre duquel le Gouvernement a décidé de porter les places disponibles à 1 000 chaque année à compter du 1^{er} juillet 2018. En 2016-2017, la Nouvelle-Zélande a eu l'honneur de présider les consultations annuelles tripartites sur la réinstallation et a, dans ce cadre, tenu à mettre l'accent sur les aspects connexes figurant dans la Déclaration de New York. Les participants à la consultation annuelle tripartite tenue en juin 2017 ont accordé une attention particulière à la façon dont la communauté internationale pourrait améliorer la réinstallation des réfugiés et trouver des alternatives qui viendraient compléter les programmes traditionnels de réinstallation. Enfin, en tant qu'État situé dans une région exposée à un risque accru de déplacement de populations du fait des changements climatiques, la Nouvelle-Zélande accueille avec satisfaction l'organisation d'une réunion parallèle sur ce thème, même si le HCR n'est pas spécifiquement chargé de ces questions.

11. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat.

12. **M. Hassan** (Observateur du Tchad) dit que son pays accueille depuis plus de dix ans un nombre important de réfugiés qui ont fui des conflits dans les pays voisins, auxquels s'ajoutent des Tchadiens déplacés et rentrés au pays suite aux conflits en Libye, en République centrafricaine et au nord-ouest du Nigéria. La prise en charge des ex-combattants de Boko Haram pose un réel problème en raison du vide juridique concernant leur statut. Les opérations humanitaires planifiées chaque année en faveur des réfugiés au Tchad devraient être revues et être planifiées sur une base pluriannuelle de manière à encourager l'insertion socioéconomique durable des réfugiés. Lors du forum organisé par le

Gouvernement tchadien et le HCR à N'Djamena en juillet 2017, plusieurs recommandations ont été formulées afin de faciliter la cohabitation pacifique entre les réfugiés et les communautés hôtes. Dans un contexte de séjour prolongé des réfugiés au Tchad, le Gouvernement entend adopter des politiques de développement pour favoriser l'intégration des réfugiés et faire de ceux-ci des acteurs à part entière du développement.

13. **M^{me} De Bonheur** (Rwanda) dit que son pays accueille 169 000 réfugiés ayant fui, pour la plus grande partie, l'est de la République démocratique du Congo et le Burundi. La majorité d'entre eux vivent dans six camps, dont le plus étendu abrite plus de 55 000 réfugiés burundais. La plupart des réfugiés vivant au Rwanda dépendent de l'aide humanitaire, mais le Gouvernement rwandais veille à ce qu'ils participent aux programmes socioéconomiques, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et des activités de subsistance. Le Rwanda, qui a toujours gardé ses frontières ouvertes aux ressortissants des pays africains, considère que le principe de non-refoulement n'est pas une obligation mais un devoir envers l'humanité. Le Gouvernement rwandais a décidé d'accorder à tous les réfugiés une carte d'identité et de permettre à ceux vivant en zone urbaine de bénéficier du régime national de santé. Le Gouvernement rwandais vient en aide aux personnes qui se sont réfugiées sur son territoire tout en veillant à assurer le retour et la réintégration des réfugiés rwandais et à faciliter l'intégration locale de ceux qui préfèrent rester dans le pays qui les a accueillis. Depuis octobre 2016, le HCR a augmenté la somme allouée aux Rwandais qui rentrent au pays, ce qui s'est traduit par une hausse du nombre des candidats au retour. À titre d'exemple, au cours des trois mois antérieurs, 4 000 réfugiés rwandais sont revenus vivre au Rwanda, la moyenne normale étant de 1 000 à 2 000 personnes rapatriées par trimestre. Grâce à toutes ces mesures, 3,5 millions de Rwandais qui avaient trouvé refuge dans différents pays entre 1994 et 2017 vivent désormais dans le pays. Pour faciliter l'établissement des réfugiés rwandais qui ont tissé des liens étroits dans le pays d'accueil, le Rwanda a pris des mesures afin qu'un passeport leur soit délivré. Enfin, les réfugiés rwandais concernés par les clauses de cessation de la Convention de 1951, c'est-à-dire ceux qui n'ont plus besoin d'une protection internationale, devront indiquer le pays dans lequel ils souhaitent vivre avant le 31 décembre 2017.

14. **M^{me} Tsiane** (Observatrice du Botswana) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par le Togo au nom du Groupe des États d'Afrique. Le Botswana accueille quelque 3500 réfugiés et demandeurs d'asile. Le pays souhaite que le HCR renforce l'aide qu'il fournit pour résoudre le problème des réfugiés de la Namibie et du Zimbabwe, car il semble que les conditions soient favorables pour le retour de ces personnes dans leur pays. Il souhaite également qu'une solution à long terme soit trouvée pour les réfugiés de la République démocratique du Congo et de la Somalie, qui représentent les troisième et quatrième plus grands groupes de réfugiés dans le pays. Le Gouvernement s'est engagé à œuvrer de façon ouverte et constructive en faveur de la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés. M^{me} Tsiane se réjouit du soutien financier que la Banque mondiale prévoit d'accorder aux pays qui accueillent des réfugiés et regrette que le HCR ait décidé de réduire ses opérations au Botswana, ce qui risque de compromettre la capacité du pays de répondre aux besoins des réfugiés. Le Botswana continue de faciliter le rapatriement volontaire des réfugiés. S'agissant de la santé, il prévoit de fournir aux réfugiés les mêmes services que ceux offerts aux nationaux. Le Gouvernement a également introduit un système biométrique grâce auquel des milliers de réfugiés ont déjà pu obtenir des pièces d'identité. Faute de moyen, le pays ne dispose malheureusement pas de machines permettant de lire ces documents d'identité biométriques.

15. **M. Matangala** (Mozambique) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par le Togo au nom du Groupe des États d'Afrique. Il déplore les vagues de déplacements forcés dans le monde et le manque de ressources. Il encourage la communauté internationale à lutter contre la xénophobie et l'intolérance et à aider les pays à faire face aux flux importants de mouvement mixtes. Le fait que de nombreux réfugiés disparaissent dans la Méditerranée, le golfe d'Aden, la mer Rouge et les mers d'Asie du Sud-Est reflète l'ampleur de la crise humanitaire actuelle. M. Matangala dit que le secteur privé, dont le montant des contributions n'a fait qu'augmenter, joue un rôle important car il alimente le budget du HCR.

16. **M. Zellweger** (Suisse) regrette que le nombre de réfugiés et de personnes déplacées continue d'augmenter, que peu seulement parviennent à rentrer dans leur pays une fois la situation stabilisée et que la durée moyenne des déplacements forcés ne diminue pas. Le pacte mondial sur les réfugiés, qui visera à un meilleur partage des responsabilités, appellera à une intensification de la protection et du soutien apportés aux réfugiés et aux pays qui les accueillent. La Suisse souhaite que le pacte mondial sur les réfugiés mette l'accent sur le principe de non-refoulement et le droit d'asile et garantisse une protection aux personnes déplacées, notamment celles déplacées dans leur propre pays. M. Zellweger insiste sur le rôle de la volonté politique à cet égard. Il regrette que la question des personnes déplacées dans leur propre pays ne soit pas dûment prise en compte dans les débats sur les mouvements massifs de réfugiés et de migrants.

17. **M. Hajnoczi** (Autriche) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne. L'Autriche a considérablement augmenté le financement qu'elle fournit au titre de l'assistance humanitaire. En effet, cette année, elle a promis de verser près de 7 millions de dollars des États-Unis au HCR pour les opérations qu'il mène en Jordanie, en Irak, en Libye, en Ouganda et en Somalie. Au niveau national, le pays a beaucoup investi pour faire face aux importants flux de migrants et de réfugiés qui sont arrivés en 2015 et 2016 (plus de 130 000 demandeurs d'asile au total). En 2017, l'Autriche est l'un des pays d'Europe qui a accueilli le plus de demandeurs d'asile par rapport à sa population. En plus de fournir un logement et des soins de base à ces personnes, le Gouvernement autrichien a également augmenté sensiblement les dépenses en vue de leur intégration, notamment en organisant des cours de langue et d'orientation. Depuis 2013, l'Autriche participe également aux programmes de réinstallation et d'admission humanitaire pour les réfugiés syriens. À ce jour, elle a ouvert ses portes à près de 1 900 Syriens auxquels elle a accordé le statut de réfugié. Le HCR a demandé à 15 pays situés sur l'itinéraire qui passe par la partie centrale de la mer Méditerranée de créer 40 000 places pour la réinstallation de réfugiés et l'Autriche a participé à la première réunion des pays concernés le 11 septembre. M. Hajnoczi dit que le fait que les victimes des conflits soient principalement des civils est l'une des causes profondes des déplacements.

18. **M^{me} Bard** (Suède) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne. Elle salue la générosité et la solidarité dont fait preuve le HCR et rappelle que, dans un monde où 66 millions de personnes sont déplacées de force, il importe de trouver des solutions communes. La Suède est préoccupée par le manque de financement accordé au HCR et a l'intention, sous réserve d'approbation par le Parlement, de signer un accord de partenariat avec le HCR pour les quatre prochaines années. Pour l'exercice 2018, le Gouvernement prévoit, sous réserve d'approbation par le Parlement également, de faire passer la contribution non préaffectée qu'elle verse au HCR à 870 millions de couronnes norvégiennes, soit environ 105 millions de dollars des États-Unis. Elle espère que le HCR donnera une plus grande visibilité aux pays qui versent des contributions non préaffectées et qu'il établira des évaluations et des rapports de qualité. Le pays entend suivre de près les travaux du HCR et salue la mise à jour du Dispositif minimum d'urgence et du Manuel de terrain interorganisations pour la santé reproductive en situations de crise humanitaire.

19. **M^{me} Almulaifi** (Observatrice du Koweït) regrette que l'acheminement de l'aide humanitaire soit entravé du fait que la violence cible des zones résidentielles, des hôpitaux, des dispensaires, etc. Elle craint que les conflits qui frappent la Syrie, la Libye et l'Iraq menacent la stabilité de la région et la sécurité des populations, entraînent une augmentation du nombre de migrants et de demandeurs d'asile, entravent la capacité des pays de réaliser les OMD et compromettent la paix internationale. Elle déplore l'impuissance de la communauté internationale face à la crise syrienne et constate que les efforts demeurent vains du fait des conflits d'intérêt et de l'intransigeance de certains. Il est nécessaire d'améliorer la situation en Syrie et celle des réfugiés syriens dans les pays voisins. Le Koweït a accueilli trois conférences internationales pour les pays donateurs en faveur de la Syrie et coprésidé la conférence des donateurs organisée à Bruxelles en soutien à la Syrie également. Près de 3,7 milliards de dollars ont ainsi pu être récoltés pour la période 2018-2020 et près de 6 milliards de dollars pour l'année 2017. Le pays a en outre lancé des campagnes de santé pour éradiquer la poliomyélite dans les camps de réfugiés syriens. De plus, l'Émir du Koweït s'est dit disposé à accueillir une conférence des donateurs pour la reconstruction des zones libérées de l'emprise de l'État islamique (EIIL).

en Iraq en vue d'aider le pays à se reconstruire et de permettre aux réfugiés de rentrer chez eux. Soucieux de rétablir la sécurité au Yémen, le Koweït fournit une assistance au pays depuis des dizaines d'années. À cet égard, il lui a récemment octroyé plus de 100 millions de dollars et a également apporté une aide au travers du Fonds koweïtien pour le développement économique arabe. Le pays a également fourni un soutien financier au peuple yéménite par l'intermédiaire d'ONG, d'organisations internationales et d'organismes des Nations Unies. Dernièrement, le pays est également venu en aide aux Rohingya.

20. **M. Gonzalez-Aller Jurado** (Espagne) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne et renouvelle son engagement auprès du HCR. L'administration espagnole s'efforce d'augmenter sa contribution au HCR, qui s'élevait à près de 11 millions de dollars en 2016. La société espagnole a elle aussi beaucoup d'estime pour le HCR et elle en est d'ailleurs le principal donateur privé. L'Espagne a pris une part active à différentes initiatives menées en 2016 et notamment au Sommet mondial sur l'action humanitaire, au lancement du Grand compromis et à la Déclaration de New York. Le pays est fortement préoccupé par le drame des réfugiés en Méditerranée, au Liban, en Libye et au Sahel ainsi que par la situation dans le triangle du Nord de l'Amérique centrale et dans les camps de réfugiés sahraouis. L'Espagne entend participer de façon constructive au pacte mondial sur les réfugiés et espère que le Cadre d'action global pour les réfugiés permettra de trouver des solutions aux flux massifs de réfugiés, notamment en Amérique centrale et au Mexique ainsi que dans l'est de l'Afrique. En outre, elle souhaite mettre en avant le projet mixte qu'elle a mis en place dans le camp de réfugiés érythréens de Shire, en Éthiopie. Enfin, l'Espagne espère pouvoir adhérer cette année à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

21. **M^{me} Raz Shechter** (Israël) dit que son pays, en tant que membre originaire du Comité exécutif, considère qu'il est de son devoir de fournir une assistance humanitaire dans les situations de catastrophe, notamment en installant des hôpitaux sur le terrain et en déployant des patrouilles de recherche et de sauvetage, comme il l'a fait récemment en Sierra Leone et au Mexique. Il importe de subvenir aux besoins élémentaires, notamment en eau, des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays. Le pays attache une grande importance au Cadre d'action global pour les réfugiés, qui constitue une étape vers le pacte mondial sur les réfugiés.

22. **M. Jurkovic** (Saint-Siège) dit que malgré les engagements pris par la communauté internationale dans la Déclaration de New York, le régime mondial de protection des réfugiés continue d'être remis en cause en droit comme en fait. Sécurisation des frontières et protection des réfugiés et demandeurs d'asile ne devraient pas être opposées : ces deux principes sont au contraire complémentaires. La crise actuelle n'est pas une question de nombre, mais un problème d'attitudes et de valeurs morales. Le Pape François a proposé un certain nombre de mesures concrètes pour promouvoir le respect de la dignité de toute personne contrainte à l'exil : renforcement des programmes de soutien privés ou communautaires ; ouverture de couloirs humanitaires et délivrance de visas temporaires spéciaux pour les réfugiés particulièrement vulnérables ; respect intangible du droit à une nationalité à la naissance ; respect de l'unité de la famille ; limitation de la détention et recherche de solutions alternatives ; garantie de l'accès à l'éducation primaire et secondaire pour les enfants réfugiés. Étant donné que le nombre de réfugiés et de déplacés a plus que doublé au cours des dix dernières années, il est crucial de rechercher des solutions de long terme afin de venir en aide tant aux réfugiés qu'aux populations qui les accueillent.

23. **M. Pung** (Estonie) dit que son pays souscrit pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Il réaffirme le soutien de l'Estonie à la Déclaration de New York et au pacte mondial sur les réfugiés, ainsi qu'à l'application du Cadre d'action global pour les réfugiés. L'ampleur du problème des réfugiés nécessite de rechercher des solutions collectives et de s'attaquer aux causes profondes des déplacements de population. L'Estonie souhaite appeler l'attention de la communauté internationale sur la situation des réfugiés du Myanmar, mais aussi d'Ukraine. Il n'est pas acceptable que les organismes des Nations Unies n'aient pas pleinement accès aux régions de l'Est du pays ; le sous-financement de leurs opérations en Ukraine pose également des problèmes. Par ailleurs, l'Estonie félicite le HCR pour ses efforts de réduction des coûts et d'amélioration

de son efficacité grâce à la technologie et à l'innovation. Elle l'engage à continuer de prioriser ses interventions tout en améliorant leur transparence, et à poursuivre la mise en œuvre du Grand compromis.

24. **M. Muylle** (Belgique) dit que son pays s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et félicite le HCR pour les progrès accomplis en ce qui concerne le pacte mondial sur les réfugiés et le Cadre d'action global pour les réfugiés. En 2017, la Belgique a consacré à l'aide humanitaire 170 millions d'euros, dont plus de 20 millions ont été versés au HCR. Ses contributions sont destinées en priorité à la région des Grands Lacs (République démocratique du Congo, Ouganda, Burundi et Rwanda), à la région syro-iraquienne (Liban, Jordanie et Iraq) et aux pays d'Afrique frappés par la famine (Yémen, Nigéria et Somalie). Elle appelle particulièrement l'attention de la communauté internationale sur la situation humanitaire dans la région du Grand Kasai. Par ailleurs, la Belgique, favorable aux financements non affectés, attache une grande importance aux questions de gouvernance des organisations internationales. Elle félicite le HCR pour l'audit qu'il a mené en 2016 et pour les avancées réalisées dans la mise en œuvre du Grand compromis. Elle espère que le HCR pourra rapidement appliquer les recommandations formulées dans le cadre de l'audit ainsi que les recommandations antérieures à 2015 encore en attente. Elle exhorte les donateurs à accroître leurs contributions pluriannuelles non affectées afin de couvrir les besoins de financement du HCR.

25. **M. Ahsan** (Bangladesh) rappelle que les pays en développement continuent d'accueillir la majeure partie des réfugiés dans le monde et qu'il importe que le Cadre d'action global pour les réfugiés traduise concrètement les principes de partage des responsabilités, et prenne en considération la situation des réfugiés dont le séjour dans les pays d'accueil se prolonge. Les États doivent s'attaquer aux causes profondes des déplacements, améliorer les conditions de protection des réfugiés et trouver des solutions durables à leur situation. S'agissant des déplacements liés aux changements climatiques ou à des catastrophes naturelles, les dispositions de l'Initiative Nansen mériteraient d'être prises en considération dans les deux pactes mondiaux. Il convient aussi de renforcer les capacités des réfugiés et des déplacés et d'assurer le développement socioéconomique des sociétés d'accueil. Depuis le 25 août 2017, un demi-million de Rohingya ont quitté le Myanmar pour le Bangladesh, portant le nombre total de réfugiés rohingya dans le pays à plus de 900 000 personnes. Pour un pays en développement aux ressources limitées comme le Bangladesh, cet afflux représente un énorme défi. Bien que le Bangladesh ne soit pas signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, il a maintenu ses frontières ouvertes et conduit une opération de soutien humanitaire massive, avec le soutien du HCR, de l'OIM, du CICR et d'autres organisations. Il appelle la communauté internationale à venir en aide dans l'immédiat à cette population persécutée, et à trouver les moyens de permettre son retour dans ses foyers. À ces fins, dans son allocution à l'Assemblée générale des Nations Unies, le Premier ministre du Bangladesh a appelé à la cessation immédiate, inconditionnelle et permanente des violences et du nettoyage ethnique dans l'État de Rakhine, à l'envoi d'une mission d'établissement des faits au Myanmar, à la protection de tous les civils, quelle que soit leur religion ou leur ethnie, y compris par la création de zones sécurisées par l'ONU, au retour des réfugiés dans des conditions de sécurité et de dignité et à l'application immédiate, inconditionnelle et intégrale des recommandations de la Commission dirigée par Kofi Annan.

26. **M. Podhorsky** (Slovaquie) dit que son pays s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Il souligne l'importance de traiter les causes profondes des déplacements de population et d'apporter une réponse cohérente à cette crise sans précédent. La prévention des conflits est le meilleur moyen d'y parvenir. La Slovaquie appelle à une réforme de l'ONU en vue d'en améliorer l'efficacité. Le pays coopère de diverses manières avec le HCR, notamment en accueillant sur son sol l'un des trois centres de transit d'urgence au monde, qui a déjà permis la réinstallation d'un millier de réfugiés. Le Gouvernement slovaque saisit cette occasion pour inviter le Haut-Commissaire à visiter le pays.

27. **M. Al-Fadhli** (Observateur de l'Iraq) dit qu'en raison du conflit avec Daech, plus de 4,5 millions d'Iraqiens ont été contraints de quitter leur foyer, voire leur pays. Environ 2,5 millions de personnes ont pu retourner chez elles, mais les affrontements ont laissé des traces, et il reste encore beaucoup à faire notamment pour éliminer les mines et restes d'explosifs afin de permettre le retour en toute sécurité des populations déplacées. Le conflit et la baisse des prix du pétrole ont grandement dégradé la situation économique. Un comité a été créé pour fournir aux réfugiés des logements, leur donner des papiers d'identité et scolariser les enfants, mais la situation humanitaire reste difficile, surtout à l'approche de l'hiver. En outre, l'Iraq accueille plus de 240 000 réfugiés syriens auxquels il fournit des services essentiels. Dans le même temps, il continue de livrer une guerre sans merci à Daech en essayant d'épargner au maximum les populations civiles. Il en appelle à l'aide de la communauté internationale.

28. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) remercie le Bangladesh d'avoir maintenu ses frontières ouvertes et souligne l'intérêt des recommandations de la Commission Kofi Annan pour créer les conditions du retour des réfugiés. Il adhère aux approches d'inclusion à long terme mises en avant par le Tchad, et félicite le Rwanda de faciliter le retour volontaire des réfugiés. Il remercie le Botswana et le Mozambique de leurs efforts en faveur des réfugiés et de leur soutien à l'action du HCR. Il souligne la pertinence de l'analyse de la Suisse en ce qui concerne le problème des déplacés internes. Il remercie l'Autriche pour son soutien accru et sa participation au programme de réinstallation des réfugiés, et espère que la diminution du nombre d'arrivées en Europe n'entraînera pas une baisse du soutien aux réfugiés hors du continent. Il remercie également la Suède et la Belgique pour leur soutien financier exemplaire et leurs conseils en matière de gouvernance. Il prend bonne note de l'invitation de la Slovaquie. Il précise, en réponse à l'Estonie, que le HCR a bien accès à l'Est de l'Ukraine, mais qu'il reste à trouver une solution politique à cette crise. Il remercie l'Espagne, Israël et le Koweït pour leur soutien financier ou technique. Il félicite l'Iraq d'accueillir des réfugiés syriens malgré sa situation difficile. Enfin, il partage l'analyse du Saint-Siège selon laquelle la crise actuelle n'est pas liée au nombre de réfugiés, mais est un problème d'attitudes et de valeurs.

La séance est levée à 18 h 10.